

<b>IDENTITÉ</b>				164861			
SUITE À UN AVIS DU		2014	01	22	NUMÉRO DE L'AVIS	<b>A - 181904</b>	
<small>ANNÉE</small>		<small>MOIS</small>		<small>JOUR</small>			
Prénom à la naissance René			Nom à la naissance Desgagnés			Date de naissance 1954 11 29	
<small>ANNÉE</small>		<small>MOIS</small>		<small>JOUR</small>			
Sexe Masculin	Municipalité de résidence St-Anges			Province Québec	Pays Canada		
Prénom de la mère Marguerite		Nom de la mère à la naissance Guenette		Prénom du père Germain		Nom du père Desgagnés	

<b>DÉCÈS</b>			
Lieu du décès Déterminé	Nom du lieu CHUL		Municipalité du décès Québec
DATE DU DÉCÈS		Déterminée	2014 01 03
<small>ANNÉE</small>		<small>MOIS</small>	
<small>JOUR</small>			
HEURE DU DÉCÈS			
<small>HRS</small>		<small>MIN</small>	

**CAUSE PROBABLE DU DÉCÈS :**

Insuffisance respiratoire aiguë.

**EXPOSÉ DES CAUSES :**

L'identification de M. René Desgagnés a été faite par un proche.

M. Desgagnés a présenté une insuffisance respiratoire aiguë qui rapidement a conduit à son décès. On ne peut éliminer un infarctus sous-jacent du myocarde.

Le médecin de l'urgence n'a remarqué aucune marque de violence sur le corps.

M. Desgagnés a une histoire antérieure de tabagisme, maladie pulmonaire obstructive chronique, bronchite chronique, hypertension artérielle, dyslipidémie, syndrome d'apnée du sommeil pour lequel un CPAP fut prescrit, pneumonie compliquée d'une intubation en 2011, dysfonction ventriculaire gauche sans évidence de maladie coronarienne, hypertrophie ventriculaire gauche, maladie de Ménière, consommation de drogue et d'alcool qu'il aurait cessée, obésité significative.

**EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES DU DÉCÈS :**

M. Desgagnés a l'habitude de participer à des rencontres avec son ami et les deux hommes se partagent le transport. Ainsi, le soir du 3 janvier 2014, M. Desgagnés prend son ami pour se rendre à une réunion qui se tient à St-Lambert entre 20 h et 21 h.

Sur le chemin du retour, M. Desgagnés dit à son ami qu'il ne file pas et qu'il a hâte d'arriver pour prendre ses pompes qu'il a oubliées à la maison. Ils arrêtent mettre de l'essence à Ste-Marie. Considérant qu'il ne va toujours pas bien, son ami l'aide à se déplacer autour du véhicule afin de prendre le volant pour le reste du trajet.

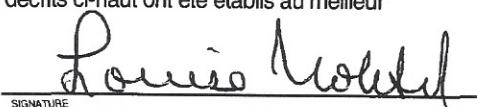
Puis, son ami juge qu'il faut une ambulance. Afin de sauver 2 à 3 minutes, il se rend directement au garage de Cambi sur la rue Notre-Dame. Rendu sur place, il n'y a personne et aucun des deux hommes n'a de téléphone cellulaire.

<b>IDENTIFICATION DU CORONER</b>	
Prénom du coroner Nolet	Nom du coroner Louise

Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi

J'AI SIGNÉ À : Québec

CE 2014-05-14

  
SIGNATURE

**A - 181904**

Numéro de l'avis

L'ami traverse en face avec le véhicule, voit le propriétaire du garage et lui demande d'appeler le 911. M. Desgagnés a une respiration bruyante et la couleur de son visage commence à changer, son état de conscience diminue. L'ami parle aussi avec le 911. Il est environ 21 h 50. L'ami est alors informé que les deux ambulances de Ste Marie sont affairées et qu'on demande une ambulance de Saint-Joseph.

Les ambulanciers arrivent au chevet du patient vers 22 h 14. M. Desgagnés a une respiration rapide et superficielle, un pouls filant et il est inconscient. Lors de son déplacement, un arrêt cardio-respiratoire est noté et les manœuvres débutent, il est aux alentours de 22 h 17. L'ambulance quitte vers 22 h 34.

Un malentendu administratif fait en sorte que la centrale avise l'Hôpital Laval alors que M. Desgagnés est conduit par les ambulanciers au Centre hospitalier Universitaire de Québec - pavillon Chul. L'urgence de ce dernier établissement n'est donc pas informée de l'arrivée de M. Desgagnés en arrêt cardiorespiratoire. M. Desgagnés arrive à l'hôpital vers 22 h 58. Les manœuvres ont été vaines et le décès est constaté par le médecin.

Bref, à partir du moment où M. Desgagnés débute un problème respiratoire, des minutes importantes se sont écoulées. D'abord, du temps avant de demander de l'aide, du temps pour appeler à l'aide, et aussi du temps avant que l'aide arrive. A cela s'ajoute une mauvaise communication qui fait en sorte que l'urgence du Chul ne pouvait se préparer pour recevoir M. Desgagnés.

L'investigation ne permet pas de conclure que la destinée de M. Desgagnés aurait été différente si l'aide médicale était arrivée avant et si la bonne urgence avait été informée à l'avance. Toutefois, dans une situation comme celle-ci, chaque minute est importante.

Dans un monde idéal, les services ambulanciers d'une région devraient être capables de répondre aux besoins de la population desservie. Pourvoir une région au détriment d'une autre comporte un certain risque.

J'ai procédé à la comparaison des affectations ambulancières, couvrant tous les codes de priorité, au cours des dernières années dans la région concernée par l'événement, soit la zone 327. Voici donc le résultat :

1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 :	933 appels
1 <sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 :	908 appels
1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 :	1079 appels
1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 :	1074 appels

Je déduis que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les services ambulanciers sont davantage sollicités. Il y a donc lieu de s'assurer que les services offerts sont adéquats, en nombre suffisant et avec du personnel bien formé qui transmet les bonnes informations et aux bonnes personnes.

## RECOMMANDATIONS

Afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine et prévenir des décès, je recommande à l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Chaudière-Appalaches :

- d'examiner les problèmes de communication entourant le transport ambulancier de M. Desgagnés et de voir à ce que les correctifs requis soient appliqués;
- de s'assurer que la couverture ambulancière est bien proportionnée au volume d'appels reçus, ce dans toutes les zones de son territoire.

## CONCLUSION

Il s'agit d'un décès naturel.

L. N.